

## Présentation synthétique du compte administratif 2022 CCAS de Vélizy-Villacoublay

### VUE GENERALE

Le compte administratif du CCAS pour l'année 2022 dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2022(A)	1 065 676,73 €	910,00 €	1 066 586,73 €
Recettes 2022 (B)	1 043 581,79 €	2 828,25 €	1 046 410,04 €
Résultat de l'exercice 2022 (C) = (B) – (A)	- 22 094,94 €	1 918,25 €	- 20 176,69 €
Report de l'exercice 2021 (D)	77 857,42 €	21 132,50 €	98 989,92 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2022</b> (E) = (C) + (D)	55 762,48 €	23 050,75 €	78 813,23 €
<b>Reste à réaliser</b>	0 €	0 €	0 €

### EN FONCTIONNEMENT

**Les principales dépenses de fonctionnement ont été les suivantes :**

- Charges de personnel :
  - Personnel mis à disposition, salaires remboursés à la Ville : 413 749,96€
  - Personnel du CCAS : 58 569,85€
- Charges générales : 446 892,45€ dont :
  - 319 265,59€ au titre de la téléassistance, du portage de repas, du voyage ANCV et des actions collectives.
  - 98 107,41€ remboursés à la Ville au titre des frais de fonctionnement
  - 21 614€ au titre des conventions de service passées avec Soliha (adaptation du logement à la perte d'autonomie), Destination Multimédia (formation numérique pour les seniors) et Nouvelles voies (aide administrative et juridique).
- Autres charges de gestion courante : 143 846,22€, dont :
  - Secours aux personnes et secours d'urgence : 118 456,43 €
  - Subventions aux associations : 24 200 €

L'année 2022 se caractérise par des dépenses de :

- Portage de repas en hausse de 17 687,90€ du fait de l'augmentation des tarifs du prestataire. Le nombre de bénéficiaires est revenu au niveau de 2019, avant la crise de la Covid, soit 175 personnes. 35 780 repas ont été livrés au domicile des bénéficiaires avec une augmentation de 22% du nombre de dîners commandés.
- Aides financières accordées en légère baisse par rapport à 2021 mais supérieures aux années 2018 à 2020 :

- Solidarité handicap et accessibilité : - 19 132€ - En 2021, le CCAS avait transféré un grand nombre de demandes d'adaptation du logement à la perte de mobilité, en attente auprès de Soliha (prestation), vers Adaptia (aides financières).
- Prêt d'honneur : - 4 358€ - En 2021, un prêt très important avait été accordé.
- En hausse : l'aide Coup d'Pouce, + 5 800€ ; l'aide à l'énergie, + 4 785€ ; l'aide Navigo, + 1730€ et les aides financières généralistes, + 1783€.

559 personnes dont 124 enfants ont bénéficié d'une aide financière du CCAS en 2022.

- Dépenses de personnel en hausse de 8 608€ suite à l'augmentation du point d'indice, aux avancements de grades et d'échelons, à la rémunération des agents de convivialité du dispositif Yes + en juillet, août, novembre et décembre. Un complément de traitement indemnitaire pour certaines catégories de personnel a été fixé par décret au mois de décembre avec un effet rétroactif à partir du mois d'avril : son montant s'élève à 9 471€ de rappel pour 2022, qui seront rattachés au BP 2023.

**Les principales recettes de fonctionnement ont été les suivantes :**

- Subvention de la Ville : 821 000€
- Excédent de fonctionnement 2021 reporté : 77 857,42€
- Produits des services : 206 443,90€

L'année 2022 se caractérise par des recettes de :

- Prestations de service en diminution de 12 254€, liées à baisse du nombre de personnes inscrites au portage de repas par rapport à 2021.
- Subventions en augmentation de 5 000€, soit 835 684€ représentant la subvention communale, la participation du département des Yvelines au dispositif Yes +, ainsi qu'une subvention de 1720 € de l'agence Autonomy 78-92 pour Happy Visio.

**Résultat de clôture de l'exercice 2022:**

Le résultat en fonctionnement est déficitaire en 2022 de -22 094,94€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2021 de 77 857,42€.

**EN INVESTISSEMENT**

**Les principales recettes d'investissement en 2022 ont été les suivantes :**

- Remboursement de prêt d'honneur : 210€
- Recettes d'amortissement : 2 618 €
- Excédent d'amortissement 2021 reporté : 21 132,50€

**Les dépenses d'investissement en 2022 ont consisté en :**

- Prêts d'honneur pour 210€
- Subvention d'équipement pour 700€

**Résultat de clôture de l'exercice 2022**

Le résultat en investissement est excédentaire en 2022, de 1 918,25 € auquel s'ajoute l'excédent d'investissement de 2021 de 21 132,50€.